



Octobre / October 2018

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption

Année / Year 2, N° 022



Gratuit / Free

Tél: 222 20 37 32, 658 262 682, 651 649 194. Fax: 222 20 37 30. Hotline: 1517

B.P./P.O Box : 33 200 Yaoundé

Website : www.conac.cm

Mailto : info@conac.cm

RENTÉE SCOLAIRE 2018/2019

LA CONAC À PIED D'ŒUVRE POUR UNE RENTÉE SANS CORRUPTION

Une Cellule de veille a été mise sur pied à cet effet pour mener, entre autres, des Actions par voie d'Intervention Rapide (AIR) sur dénonciations des citoyens.

Cette Cellule de veille comprenait deux équipes et lesdites équipes se sont déployées sur le terrain pendant les deux premières semaines de la rentrée. L'objectif était d'assurer une rentrée scolaire sans corruption, à travers les missions suivantes : collecter et exploiter les dénonciations et informations dont la CONAC est saisie pour des pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées relevant du secteur éducatif ; mener des Actions par voie d'Intervention Rapide en cas de nécessité ; proposer toute mesure de nature à prévenir ou juguler la corruption pendant la rentrée scolaire.

Dans les faits, les deux équipes n'ont pas eu de répit pendant leur mandat de deux semaines. Leurs membres se sont régulièrement rendus sur le terrain pour vérifier des allégations ou constater des cas de pratiques de corruption liés aux inscriptions, à la gestion des frais d'APEE, à la certification de copies



de bulletins de notes etc.

Ces mesures prises par la Commission Nationale Anti-Corruption ont ainsi permis d'éviter à de nombreux élèves et parents d'élèves de tomber dans des réseaux d'arnaque et d'extorsion tissés autour de la certification de copies de bulletins de notes ainsi qu'autour des

frais d'APEE au mépris des résolutions prises par les Associations des Parents d'Elèves et Enseignants.

Cette veille était donc une autre occasion pour la CONAC de prendre, une fois de plus, la pleine mesure de l'importance de sa ligne verte, le 1517, dans la lutte contre la corruption.

RENTÉE SCOLAIRE SANS CORRUPTION

UNE DIRECTRICE PRISE EN FLAGRANT DÉLIT

La Directrice de l'école publique d'Ekié Groupe I située au quartier Ekounou à Yaoundé, prise en flagrant délit d'arnaque des parents d'élèves.

C'est le mardi 04 septembre, suite à une dénonciation anonyme, que le Président de la Conac dépêche une équipe sur le terrain pour vérification. Les investigateurs, assistés d'un commissaire de police, arrivent à l'école et prennent effectivement la directrice en flagrant délit. Dans cette école, tout nouvel élève, avant d'être inscrit, doit payer 10 000 F de frais d'inscription, 5 000 F de frais d'APEE et 3 000 F de frais de séquence.

Le rappel du décret du Chef de l'Etat du 19 février 2001, qui dispose que l'école primaire est gratuite, est bien connue de la Directrice. Mais pour combler le manque de paquet minimum et sécuriser l'école par une clôture, la Directrice a pris sur elle d'exiger des nouveaux élèves le paiement des frais d'inscription qu'elle perçoit elle-même, avant de les reverser, prétend-elle, au Secrétaire Général de l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants et par ailleurs enseignant dans ledit établissement. Ce dernier dans un premier temps, va reconnaître avoir reçu de l'argent de la directrice qu'il remet ensuite au Président de l'APEE. Mais le Président de



l'APEE avouera n'avoir jamais perçu un seul radis.

Lors du passage de la Conac, la somme collectée, environ 350 000 F, était indisponible à l'école. La directrice va révéler que pour des raisons de sécurité, elle a dû laisser cet argent à son domicile. Une autre attitude qui a laissé les investigateurs perplexes. En fin de compte, la Directrice et le Secrétaire Général de l'APEE seront mis à la disposition du Chef

de la Division Régionale de la Police Judiciaire du Centre pour enquêtes approfondies et suites légales.

Ce cas de flagrant délit d'arnaques des parents, comme beaucoup d'autres à travers le Cameroun, rendent difficile la gratuité de l'école publique telle que souhaitée par le Chef de l'Etat. Pire encore, l'école publique aujourd'hui coûte plus chère qu'au moment où elle était payante, se plaignent de nombreux parents.

2018/2019 ACADEMIC YEAR CONAC ON THE HEELS OF CORRUPT SCHOOL OFFICIALS

Following is the release of the Chairman of CONAC on the occasion of the 2018/2019 back-to-school.



On September 03 and 04, 2018, the National Anti-Corruption Commission, CONAC, carried out Rapid Intervention Actions (RIA) against some officials and teachers suspected of corrupt practices in the registration of pupils and students into some schools in the city of Yaounde.

These actions are in fulfilment of CONAC's commitment to ensure a corruption-free 2018/2019 school resumption.

The officials caught in flagrante delicto during these operations have been placed in police custody for legal actions.

The Chairman of CONAC, Reverend Doctor Dieudonné MASSI GAMS, calls on every victim or witness of any corrupt practice to kindly denounce them using the Institution's toll-free number, 1517.

He further seizes this opportunity to remind all Cameroonians that they have a vital contribution to make in the fight against corruption in the country".

Dr. Dieudonné MASSI GAMS
Chairman

COMMENT DENONCER UN ACTE DE CORRUPTION

Que dénoncer ? Tout acte de corruption en mettant l'accent sur les faits.

Qui peut-on dénoncer ? Toute personne impliquée dans un acte de corruption.

Comment dénoncer ? Indiquer les noms, prénoms, lieu de service et fonction de la personne dénoncée. Décrire l'acte posé. Il est possible de faire une dénonciation anonyme.

Comment contacter la CONAC ? On peut, par une requête, saisir Monsieur le Président de la CONAC par l'une des voies suivantes:

- Courrier : Déposer la dénonciation au siège de la CONAC sis au Palais des Congrès de Yaoundé.
- Boîte Postale : B.P. 33200 Yaoundé.
- Téléphone : 222 20 37 32 / 658262682 / 651649194
- Fax : 222 20 37 30
- Email : info@conac.cm

Ligne Verte: 1517

En dénonçant la corruption, vous contribuez à la construction d'un Cameroun uni, fort et prospère.



CONAC ANTI-CORRUPTION NOTICES

BAFOUSSAM, EBOLOWA AND NGAOUNDERE COVERED

This phase of the campaign took place simultaneously in the towns of Bafoussam, Ngaoundéré and Ebolowa under the supervision of teams from the National Anti-Corruption Commission.



The campaign to affix anti-corruption boards on cost-free public services, placed under the High Patronage of the Prime Minister, Head of Government, continued in three Regions in the month of September, 2018.

Three teams from the National Anti-Corruption Commission, CONAC, were in Bafoussam in the West Region, Ebolowa in the South Region and Ngaoundere in

the Adamawa Region from September 17 to 20, 2018, to affix CONAC's Anti-Corruption boards on administrative buildings. The boards bear the toll-free number of the Institution, 1517, and the message "Public Service is Free of Charge".

The activity is part of the implementation of the Prevention and Communication components of the National Anti-Corruption Strategy, adopted by the Government

and its Technical and Financial Partners in 2011, and ties with the recommendations of the African Union General Assembly of July 2017 that dedicated the year 2018 as an African Anti-Corruption Year.

Launched in Bertoua on 27 April, 2018, the operation to affix anti-corruption boards has already been carried out in the cities of Douala and Yaounde on July 11 and August 28, 2018 respectively.

BAFOUSSAM APPLAUDS CONAC'S CALL

The town of Bafoussam is currently flooded with CONAC's of rendering public service free of charge.

The notices calling for free public service were affixed on administrative structures, para-public institutions, government primary and secondary schools in the Bafoussam I, Bafoussam II and Bafoussam III subdivisions, on the 18th and 19th September 2018.

The activity attracted city dwellers who identified with the message and expressed their commitment to denounce corruption through the hotline number, 1517, inscribed on the boards.

In support of the anti-corruption



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LA CONAC RAPPELLE LA GRATUITÉ DU SERVICE PUBLIC À NGAOUNDERÉ.

Une équipe de l'institution camerounaise en charge de lutter contre la corruption a procédé les 18 et 19 septembre 2018 à la pose de plaques sur les bâtiments des services publics de la capitale régionale de l'Adamaoua et ses environs.

C'est par les services du Gouverneur que la pose de plaques anti-corruption a débuté à Ngaoundéré aux environs de 12 heures. Après une brève audience dans son cabinet, M. KILDADI TAGUIEKE BOUKAR a tenu à donner lui-même le ton de l'opération d'apposition de plaques, de manière solennelle dans ses services, en présence de ses collaborateurs.

Pour la circonstance, le Gouverneur a indiqué que « cette lutte contre la corruption, voulue par le Chef de l'Etat, est ardue et permanente. Nous pensons que, si nous le faisons avec insistance, ces pratiques vont être éradiquées et nous aurons donc une administration de développement et une administration de prestation de service au bénéfice des citoyens. C'est le résultat recherché dans cette lutte contre la corruption tant au niveau national que régional ».

Déjà en 2017, la Région de l'Adamaoua avait été officiellement déclarée première dans la mise en œuvre des plans régionaux de lutte contre la corruption au Cameroun. Une position que le Gouverneur souhaite maintenir à travers ce lancement symbolique. Une fois les deux premières plaques apposées dans les services du Gouverneur, l'équipe s'est mise à faire le tour des autres services publics.

Ainsi, l'équipe de la CONAC a été favorablement accueillie par les différents services régionaux et même départementaux établis dans

la ville de Ngaoundéré et ses environs. Le nombre de plaques posées dans chaque administration va de 1 à 5 plaques.

Les services comme l'Hôtel des Finances, la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, la Délégation Régionale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ont reçu chacun 5 plaques anti-corruption compte tenu de la grandeur des édifices qui abritent ces services.

Dans d'autres services comme la Délégation Régionale des Postes et Télécommunications, la Délégation Régionale de la Sécurité Nationale, le Secteur des Douanes, des messages sur la gratuité du Service Public et qui encouragent les usagers à exiger un reçu pour tout paiement étaient visibles. Et la CONAC, à travers la pose de ses plaques, encourage et accompagne ces administrations.



FOR FREE PUBLIC SERVICE

famous anti-corruption notice boards propagating a culture

initiative from CONAC, Governor Augustin AWA FONKA of the West Region called on all stakeholders to create a favourable environment for the positioning of the notices.

Beyond being a sensitization tool

free public service notices are also a call for action as inhabitants, through these notices, are made fully aware of their empowerment and the extent to which their contributions can go in the fight against corruption.



FIGHTING CORRUPTION IN THE PUBLIC SERVICE

WARNINGS FROM WALLS IN EBOLOWA

The campaign to affix anti-corruption boards on government buildings, which advocate for public service to be rendered free-of-charge, was highly welcomed in Ebolowa. The Administrative authorities, heads of services and members from civil society organisations clamoured for the plaques to be pasted in their different services.

The initiative that was part of a nation-wide campaign organised by the National Anti-Corruption Commission, CONAC, to guarantee probity in public services, kicked off from the South Regional Governor's Office in the presence of Governor Félix Nguéle Nguéle and some of his collaborators. The team from CONAC affixed the anti-corruption boards on the front walls of the Governor's office building.

The Governor said the anti-corruption boards will go a long way to reduce corruption in the South Region, adding that he had instructed all administrative officials in Ebolowa to collaborate with the anti-corruption team in a bid to ensure a hitch-free exercise.

The campaign, however, met with resistance at the gendarmerie legion where the CONAC team discovered that the anti-corruption board in front of the Gendarme post had been removed barely an hour after it was affixed. While the gendarme officers on duty made frantic efforts to explain that the board was



taken off unnoticed by vandals, the resilient CONAC team proceeded to affix a new board on the same spot and then another on a visible corner inside the building.

But for this lone incident, the campaign in Ebolowa went on smoothly with some officials asking for more boards to be placed in all their offices.

Regional delegations, Judicial services, State corporations, councils, hospitals and schools, all felt the presence of CONAC through the boards, which apart from cautioning against corruption by emphasising that public service should be rendered free of charge, also add to the beauty of the edifices.



ELECTION SANS CORRUPTION : L'APPEL DE LA CONAC

Dans un communiqué de presse, le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption exhorte les acteurs du processus électoral à dénoncer tout acte où tentative de corruption, qu'elle soit morale ou financière, en vue d'une Election Présidentielle sans corruption. Voici l'intégralité du communiqué de presse du Président de la CONAC à l'occasion de l'élection présidentielle 2018.

« Dans le cadre de l'Election Présidentielle du 07 octobre 2018, le Président de la Commission Nationale Anti-Corruption, le Révérend Docteur Dieudonné MASSI GAMS, porte à la connaissance du public que la CONAC a entrepris plusieurs actions pour assurer une élection présidentielle sans corruption.

En plus des émissions de sensibilisation radio et télé et des annonces publiées dans des journaux, il est mis en place, au sein de la Commission, une « Cellule de Veille » électorale, chargée de faire face

aux éventuels actes de corruption en matière électorale.

A cet effet, des équipes mobiles sillonneront les villes de Douala et de Yaoundé, les 06 et 07 octobre 2018. De même, des appels de dénonciation de pratiques de corruption, constatées sur toute l'étendue du territoire, seront reçus au numéro vert de l'Institution, le 1517.

L'organisme de lutte contre la corruption invite les acteurs engagés dans le processus électoral, à observer et respecter scrupuleusement les lois de la République et les prescriptions contenues dans le

Code électoral régissant les élections au Cameroun et rappelle à tous que les fraudes ainsi que la corruption en matière électorale sont punies par les articles 122 et 123 du Code pénal.

Le Président de la CONAC exhorte, par conséquent, tous les acteurs du processus à dénoncer tout acte ou tentative de corruption, qu'elle soit morale ou financière, en vue d'une Election Présidentielle sans corruption ».

(é) Le Président de la CONAC
Rév. Dr Dieudonné MASSI GAMS

CORRUPTION-FREE ELECTION: THE APPEAL OF CONAC

In a press release, the Chairman of the National Anti-Corruption Commission of Cameroon urges all citizens to denounce any moral or financial attempt to corrupt voters, with a view to ensuring a corruption-free Presidential Election.

« Within the framework of the Presidential Election of October 7, 2018, the Chairman of the National Anti-Corruption Commission, Reverend Dr. Dieudonné MASSI GAMS, informs the public that CONAC is carrying out several actions to ensure a corruption-free Presidential Election.

Besides the production and broadcast of radio and television sensitisation programmes and write-ups published in newspapers, an Election Watch Unit has been set up within CONAC to receive reports

on cases of corruption that may arise during this election period.

To this end, the National Anti-Corruption Commission will deploy mobile teams in the cities of Yaounde and Douala on the 6th and 7th of October 2018. In the same light, calls to denounce acts of corruption, noted throughout the national territory, will be received on the toll-free number of the Institution, 1517.

The anti-graft commission enjoins all actors of the electoral process to scrupulously respect the

laws of the Republic and the prescriptions of the Electoral Code and reminds stakeholders that electoral fraud and corruption are punished in Articles 122 and 123 of the Penal Code.

The Chairman therefore urges all citizens to denounce any moral or financial attempt to corrupt voters, with a view to ensuring a corruption-free Presidential Election".

Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS
Chairman

« A CORRUPTION-FREE CAMEROON BEGINS WITH ME »

I denounce corruption to...CONAC



1517 FREE

LE BCGG SIGNE TROIS PARTENARIAT



Le Business Coalition for Good Governance (BCGG) a signé, le 26 septembre 2018 à Yaounde, trois conventions de partenariats, notamment avec le Programme National de Gouvernance, le Cameroun Business Forum et le « American Chamber of Commerce in Cameroon ».

En avril 2018, le Business Coalition Against Corruption (BCAC) a été rebaptisé Business Coalition for Good Governance (BCGG). Deux cérémonies de cette Coalition, nouveau visage, s'est tenues le mercredi 26 septembre 2018.

La première cérémonie a regroupé quelques diplomates et les membres du Comité de Pi-

lotage du BCGG à la résidence du Haut Commissaire Britannique au Cameroun, de 12h00 à 14h00. Les Ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique, de Corée, du Canada ainsi que les Hauts Commissaires de Grande Bretagne et du Nigeria étaient également présents. L'accent était porté sur l'apport des membres du corps diplomatique auprès du BCAC.

La seconde cérémonie, tenue à l'Hôtel Hilton de 16h00 à 17h30, était dédiée à la signature de trois conventions de partenariats, notamment avec le Programme National de Gouvernance, le Cameroun Business Forum et le « American Chamber of Commerce in Cameroon ». Selon le Président entrant du BCGG, P. Perrial Jean NYODOG, DG de

Tradex, ce nouveau partenariat va permettre à beaucoup d'entreprises d'adhérer au BCGG.

Au cours des deux cérémonies, la CONAC, et surtout son Président, a été remercié pour son appui technique aux activités de la BCGG. La CONAC siège au Comité de Pilotage de la BCGG.

CONAC CHAIRMAN RECEIVES INTEGRITY CLUB LEADERS

The Chairman of the National Anti-Corruption Commission, CONAC, Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, has urged leaders of Integrity Clubs in the Universities of Yaounde 1 and Yaounde II to make their clubs more vibrant and proactive in the fight against corruption in their various institutions.

He made the call on September 06, 2018, in his office in Yaounde during an audience with some Integrity Club executive members from both institutions. The CONAC Chairman thanked the students for their massive turnout at a recent campaign to affix anti-cor-

ruption boards on public buildings in Yaounde, organised by the National Anti-Corruption Commission and encouraged them to act as watchdogs against corruption in their respective institutions.

Acting on a prior recommendation made earlier this

The delegation of five were told to make their clubs more vibrant and proactive in the fight against corruption in their various institutions

year by CONAC for club leaders to come up with a plan of action to make the fight against corruption more effective in the university environment, the club representatives presented a draft document on the creation of a federation of integrity clubs in universities in Cameroon to the Chairman.

Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS, lauded the initiative and called on university authorities and those of other institutions of higher learning that are still dragging their feet to facilitate the creation and smooth functioning of integrity clubs in their various institutions.



HOW TO DENOUNCE CORRUPTION

What to denounce: Any act of corruption which you witness. Lay emphasis on the facts.

Who to denounce: Everybody involved in any act of corruption. Get his/her names, place of work and function. Describe what he/she does. You can decide to remain anonymous.

How to reach CONAC: Address your complaint to the Chairperson of CONAC and forward using the following means of communication.

- **Hand mail:** Drop your denunciation at the Headquarters of the National Anti-Corruption Commission located at the Yaounde Conference Centre.
- **Postal mail:** Send to P.O. Box 33200 Yaounde
- **Téléphone :** 222 20 37 30 / 658262682 / 651649194
- **Fax:** 222 20 37 30
- **Email:** info@conac.cm

The denunciation of corruption is a patriotic obligation and a civic responsibility.

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC » - 13MN

VERSION TÉLÉVISÉE

	Jour de diffusion	Heure de diffusion
CRTV	Mercredi	15h30
	Jeudi	15h30
Canal 2 International	Lundi	18h30
	Jeudi	15h00

VERSION RADIO

CRTV Poste National	Samedi	9H45
---------------------	--------	------

PROGRAMME DE DIFFUSION D'« ESPACE CONAC ALERTE » - 6MN

CRTV Télévision	Lundi	09h00
	Mercredi	18h00
CRTV Poste National	Mardi	09h00
	Jeudi	09h00

CONAC NEWSLETTER

Bulletin bilingue mensuel d'information de la Commission Nationale Anti-Corruption
Tél : 222 20 37 32 Fax : 222 20 37 30
Ligne Verte: 1517 / BP 33 200 Yaoundé
info@conac.cm, www.conac.cm

Directeur de Publication

Rev. Dr. Dieudonné MASSI GAMS

Directeur de Publication Délégué

Pr. François ANOUKAHA

Conseil Editorial

NGALLE EYOUM

Rédacteur en chef

Irene MORIKANG TCHE

Rédaction

Irene MORIKANG TCHE

Richard FEGUE EKANI, Benjamin FOUA EFFA,

Anselme NDOPATA, Jacques TCHENEM VANDOU, William ITOE TITI, Miranda ATAM

Secrétariat

Eunice BIH F. AZIE
Sylvie VOUFACK
Simon Pierre NTAP

Impression

Régie / CONAC